

“

**L'Observateur
indépendant ne
se substitue en
aucun cas aux
prérogatives
régaliennes de
contrôle**

”

“ Observer, rapporter et
publier les informations
relevées lors d'inspections
de terrain touchant le
secteur privé ”

PHOTO DR

Brainforest
Protéger l'environnement est notre engagement

**Qu'est ce que
l'Observation
Indépendante FLEG ?**



Dynamique Mitziquoise

Association Gabonaise pour les Nations Unies

Qu'est ce que l'Observation Indépendante FLEG ?

Les forêts gabonaises couvrent 85% du territoire national et représentent un potentiel de développement économique, social et environnemental très important. Elles représentent une source d'emploi, de revenus aussi bien pour les populations que pour l'Etat.

Les coûts de l'exploitation illégale sont considérables pour les pays producteurs de bois et constituent une perte importante de revenus pour les gouvernements concernés.

L'OI-FLEG contribue à résoudre le problème de l'exploitation forestière illégale en fournissant des recommandations spécifiques basées sur des informations fiables issues d'enquêtes sur le terrain.

L'OI est une approche consistant à recueillir des informations crédibles et vérifiables sur l'application des lois forestières et les problèmes spécifiquement liés à la gouvernance, et à utiliser ces informations pour encourager les gouvernements à prendre des mesures qui s'attaquent directement aux problèmes identifiés.

Il existe deux types d'Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG)

1. Observation Indépendante Externe (OIE) : sans protocole d'accord avec le gouvernement, ne garantit pas à l'observateur l'accès aux sites physiques ni aux documents.

2. L'OI-FLEG officiellement mandaté (OIM) : avec établissement d'un protocole d'accord négocié avec le gouvernement qui assure à l'OI-FLEG l'accès physique aux sites (chantiers, usines, ports, structures ministérielles, etc.) et aux informations/documents (autorisations, conventions, preuves de paiements des taxes/amendes, registres de PV, etc.). Souvent, les initiatives internationales d'incitation à la bonne gouvernance, telles que le FLEGT, fournissent une motivation à l'adhésion des gouvernements à une OI-FLEG.

Qu'est ce qu'un observateur indépendant

L'Observateur indépendant ne se substitue en aucun cas aux prérogatives régaliennes de contrôle. Afin de promouvoir la gestion durable des ressources forestières et de lutter contre l'exploitation illégale, il a pour mission :

- D'observer, rapporter et publier les informations relevées lors d'inspections de terrain touchant le secteur privé ;
- De formuler des recommandations en vue d'accroître l'efficacité du système étatique de contrôle de l'exploitation forestière ;
- De promouvoir la transparence des informations décrivant la situation réelle sur le terrain et au niveau administratif.

DES ANALYSES sont effectuées en vue de propositions concrètes visant, non à la stigmatisation de l'Etat, mais au soutien d'une bonne gouvernance dans son secteur forestier. L'approche IM-FLEG n'est donc pas militante et se rapproche plutôt d'un système d'audit. Elle permet de proposer des solutions constructives pour institutionnaliser les progrès réalisés dans l'application de la loi forestière au niveau des gouvernements, et du fonctionnement des Ministères chargés des forêts. Les résultats publiés de l'IM-FLEG peuvent être interprétés et utilisés par les gouvernements, bailleurs de fonds, acheteurs de bois, ONG locales et internationales et exploitants forestiers concernés par l'amélioration de la gouvernance, des pratiques liées à l'exploitation forestière et de la mise en application de la loi.

PHOTO DR



ASSIMILATION ET VULGARISATION DES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION FLEGT PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE GABONAISE, POUR SA PARTICIPATION QUALITATIVE AUX TRAVAUX DE NÉGOCIATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV

Brainfirst

“...asseoir auprès de la société civile gabonaise, une compréhension soutenue des éléments du plan d'action FLEGT afin, qu'elle puisse mieux participer aux négociations liées à l'APV.”

PHOTO DR



Dynamique Mitziquoise



Association Gabonaise pour les Nations Unies

I- Le projet Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV est une série d'actions visant à renforcer les capacités de la société civile gabonaise, à mieux comprendre, se structurer, participer et interagir avec la négociation de l'APV FLEGT, dont les acteurs clés sont :

- l'ONG Brainforest : très active sur les problématiques en lien avec la gestion durable des ressources naturelles, la gouvernance et le plaidoyer sociale, responsable du projet ;
- l'ONG FERN dont le siège est à Bruxelles, et qui œuvre à soutenir les politiques de l'UE en matière de développement durable ;
- l'Association gabonaise pour les Nations Unies, une structure locale active sur la question de la gouvernance ;
- le Réseau DIBUMBU, une organisation de défense de l'environnement ;
- Nyanga-Tour, une organisation de la société civile basée au sud du Gabon et active pour la

défense des massifs forestiers présents dans les zones d'aires protégées et zones tampon des parcs nationaux.

II- Le projet trouve son origine du constat et des recommandations établis au sortir :

- du projet avec l'ONG FERN, de mettre sur pied une coalition de la société civile pour accompagner les discussions FLEGT/APV qui allaient s'ouvrir entre le Gabon et l'Union Européenne ;
- de l'action soutenue par le programme ACP-FLEGT de la FAO pour analyser les textes du secteur forestiers gabonais, aux fins d'en saisir l'applicabilité dans un contexte de promotion de la bonne gouvernance ;
- du constat non seulement d'une connaissance relative des contenus du plan d'action FLEGT par la société civile, mais aussi du caractère dégressif de cette connaissance selon qu'on va de quelques organisations de la société civiles présentes à Libreville, à celles se situant à l'intérieur du pays près des massifs forestiers en exploitation.

III - L'objectif général de ce projet est d'asseoir auprès de la société civile gabonaise, une compréhension soutenue des éléments du plan d'action FLEGT afin, qu'elle puisse mieux participer aux négociations liées à l'APV. Pour ce faire, le projet se définit un certain nombre d'actions spécifiques à savoir :

- organiser des formations sur les différents éléments du plan d'action FLEGT ;

- vulgariser les contenus, objectifs, et enjeux du FLEGT et de l'APV ;
- mettre sur pieds des cellules de suivi des activités forestières et de diffusion de l'information FLEGT.

V - Ce projet apporte une valeur ajoutée au contexte national de promotion de la bonne gouvernance et de la gestion durable des ressources forestières. À travers le renforcement des capacités de la société civile et l'opérationnalisation des cellules de suivi des activités forestières, il contribuera à renforcer l'efficacité du système de vérification de la légalité (SVL) à construire dans le cadre de l'APV FLEGT

V - La collaboration entre la société civile et les autres parties prenantes pour faire reculer les pratiques illégales dans le secteur forestier, ne pourra que mieux se porter du fait de la conviction par ces dernières de disposer en la société civile gabonaise, des partenaires et relais fiables pour prolonger sur le terrain les orientations de politiques liées à l'amélioration de la gouvernance et la gestion durable des forêts. :

